

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2350

18 octobre 2007

### SOMMAIRE

|   |        |   |        |
|---|--------|---|--------|
| Absalom S.A. ....   | 112795 | G. Schneider S.A. ....  | 112754 |
| Absalom S.A. ....   | 112795 | Hallvision S.A. ....  | 112782 |
| Ahlers International S.A. ....                                | 112790 | Ikano Fund Management S.A. ....                               | 112799 |
| Algim S.à.r.l. ....   | 112759 | Immobeagle S.A. ....  | 112765 |
| Babcock & Brown European Investments<br>S.à.r.l. ....         | 112798 | Immogestion Frank S.à r.l. ....                               | 112765 |
| Bianchi 1770 Group S.A. ....                                  | 112781 | Immogestion Frank S.à r.l. ....                               | 112766 |
| C4U2 S.A. ....  | 112754 | Investment Corp ....  | 112780 |
| Capernaum Finance S.A. ....                                   | 112796 | ITW Finance Europe Sàrl ....                                  | 112771 |
| Cascada 2 S.A. ....   | 112800 | Jost Luxembourg S.à.r.l. ....                                 | 112761 |
| CGD Conseil S.à r.l. ....                                     | 112794 | King's Cross Asset Funding 51 ....                            | 112782 |
| Chauffage-Ferblanterie-Sanitaire René<br>Peckels & Fils ....  | 112771 | Millicom International S.A. ....                              | 112754 |
| Cherryhill Holdings S.à r.l. ....                             | 112797 | Modern Treuhand S.A. ....                                     | 112780 |
| C.I.B. S.A. abrégé de Compagnie Immobilière de Bonnevoie .... | 112781 | NorCab 2 Sàrl ....  | 112770 |
| Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à<br>r.l. ....           | 112790 | Oberzom S.A. ....   | 112790 |
| Croft International S.A. ....                                 | 112800 | Panuropean Oil Holdings S.A. ....                             | 112760 |
| Data-Immo S.à r.l. ....                                       | 112771 | Parthena S.à.r.l. ....  | 112800 |
| Dellen Participation S.A. ....                                | 112764 | Poseidon S.A. ....  | 112761 |
| Diminu'tif s.à r.l. ....                                      | 112761 | ProLogis France X S.à r.l. ....                               | 112759 |
| Docu Group (Lux 1.5) S.à r.l. ....                            | 112798 | QCP GCO Investments A S.à r.l. ....                           | 112780 |
| Dushi S.à r.l. ....   | 112794 | QCP GCO Investments II S.à r.l. ....                          | 112779 |
| Eribert ....  | 112794 | QCP GCO Investments S.à r.l. ....                             | 112796 |
| European Properties S.à r.l. ....                             | 112799 | Repco 27 S.A. ....  | 112795 |
| European Trust Services (Luxembourg)<br>Sàrl ....             | 112795 | Rolinvest S.A. ....   | 112800 |
| Europiscine S.A. ....   | 112798 | Santus S.A. ....  | 112797 |
| ExxonMobil Luxembourg International Finance 2 ....            | 112757 | Silverfin Holding ....  | 112756 |
| Financière San Francisco S.A. ....                            | 112766 | Société d'Investissements Schreder Inter-<br>europa S.A. .... | 112790 |
| Fun Car Rentals S.à r.l. ....                                 | 112799 | Source de Tepelene S.A. ....                                  | 112796 |
| Fun Car Rentals S.à r.l. ....                                 | 112799 | Takeoff Luxco 1 Sàrl ....                                     | 112797 |
| Gaichel Invest Holding S.A. ....                              | 112781 | Tamar International S.à r.l. ....                             | 112766 |
| Garage Serge Jorge Sàrl ....                                  | 112771 | Taranis International S.A. ....                               | 112798 |
| Gardiners Immobiliers Conseils Sàrl ....                      | 112789 | TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l. ....                        | 112796 |
|   |        | The Lodge S.A. ....   | 112781 |
|   |        | Toffaite Management Sàrl ....                                 | 112794 |
|   |        | Worldwide Communication Sàrl ....                             | 112770 |

**C4U2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 111.875.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue de manière ordinaire le 27 juillet 2007*

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au 1<sup>er</sup> juillet 2007, en sa qualité d'administrateur et administrateur délégué,

2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Raymond Van Herck demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, et comme administrateur délégué Monsieur Philippe Janssens, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg; leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

C4U2 S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007110670/1066/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05152. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070126429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**G. Schneider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 70.506.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007111304/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03156. - Reçu 36 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070127117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

---

**Millicom International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.896.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the sixth day of September.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

MILLICOM INTERNATIONAL B.V., a company having its registered office at Wijnhaven 3B, 3011 WG Rotterdam, The Netherlands

here duly represented by Mrs Carole Wintersdorff, general counsel, residing professionally in Leudelange, by virtue of a power of attorney issued in Luxembourg-City on August 29, 2007.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary will remain attached to the present minutes.

The appearing party has requested the notary to record that:

- on December 19th, 2000 the Company MILLICOM INTERNATIONAL S.A., having its registered office at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, was incorporated following a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 608 of August 7th, 2001;

- the Company has presently a issued and paid up capital of € 31.000,- (thirty-one thousand Euro), represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of € 100,- (one hundred Euro) fully paid up;
- the undersigned has become the owner of the total shares issued of the Company MILLICOM INTERNATIONAL S.A.;
- the undersigned herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect;
- the undersigned declares having full knowledge of the by-laws of the Company and is perfectly aware of the financial situation of the Company; as sole shareholder, the undersigned approves the intermediary accounts issued for the tax authorities within the context of the present dissolution;
- the undersigned, as liquidator of the Company MILLICOM INTERNATIONAL S.A. declares that all the liabilities of the Company MILLICOM INTERNATIONAL S.A. have been duly settled;
- the activity of the company has ceased; as sole shareholder, the undersigned is vested with all rights to the assets of the Company and as such, the undersigned will settle all possible liabilities of the dissolved company; therefore the liquidation of the Company is to be considered done and closed down;
- the undersigned, as sole shareholder, hereby grants full discharge to the directors and the statutory auditor for the execution of their mandates till to-date;
- the documents related to the dissolved company will be kept during a 5 years period at L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

The attorney then presents to the Notary the share register of the Company for cancellation.

In faith of which, we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of this document, the undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French Text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société MILLICOM INTERNATIONAL B.V., ayant son siège social à Wijnhaven 3B, 3011 WG Rotterdam, Pays-Bas,

ici dûment représentée par Madame Carole Wintersdorff, Directrice Juridique, demeurant professionnellement à Leudelange

en vertu d'une procuration émise à Luxembourg-City, le 29 août 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- le 19 décembre 2000 la société MILLICOM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été constituée par devant le notaire instrumentant, publiés au Mémorial c, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 608 du 7 août 2001;
- la société a actuellement un capital social de € 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de valeur nominale € 100,- (cent euros), entièrement libérées;
- le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société MILLICOM INTERNATIONAL S.A.;
- par la présente, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- le comparant déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la société et connaît la situation financière de la société; qu'elle approuve à titre d'actionnaire unique les comptes intérimaires préparés pour l'administration fiscale dans le cadre de la dissolution;
- le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société MILLICOM INTERNATIONAL S.A., déclare que tout le passif de la société MILLICOM INTERNATIONAL S.A. est réglé;
- l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant 5 ans à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires pour annulation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Wintersdorff, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25460. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007111830/206/89.

(070128364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

### **Silverfin Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 20.102.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SILVERFIN HOLDING, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg B 20.102), constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 54 du 2 mars 1983, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, prénommée, en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial numéro 169 du 18 février 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, L-Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, L-Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fanny Marx, employée privée, L-Luxembourg

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les mille cinq cent cinquante-cinq (1.555) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION S. à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Di Bari, I. Maréchal-Gerlaxhe, F. Marx, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007. Relation: LAC/2007/21072. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007111853/242/52.

(070128545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**ExxonMobil Luxembourg International Finance 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.737.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of the month of August,  
Before, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

ExxonMobil LUXEMBOURG et CIE, (formerly denominated EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL) a société en commandite par actions having its registered office in L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 72.560, hereinafter referred to as the «Shareholder», hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Bertrange on 25 July 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of ExxonMobil LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 2, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of twelve thousand three hundred and ninety-four euros sixty-eight cents (EUR 12,394.68), divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of twenty-four euros seventy-eight cents ninety-four (EUR 24,7894.-) each and registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 72.737 (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary residing then in Hesperange of 12 November 1999, published in the Mémorial C number 59 of 18 January 2000, page 2814. The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of the same notary of 18 August 2000, published in the Mémorial C number 190 of 13 March 2001, page 9101 and by the annual general meeting of shareholders held on 20 August 2001 published in the Mémorial C number 239 of 12 February 2002, page 11432.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to wind up the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be granted to the liquidator and of the liquidator's remuneration;
4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Mr René Kremer, director, residing professionally in Luxembourg, as liquidator of the Company.

### *Third resolution*

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolves to approve the liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

ExxonMobil LUXEMBOURG et CIE, (anciennement dénommée EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL) une société en commandite par actions établie et ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 72.560, ci-après désignée par: «l'Associé»,

représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange le 25 juillet 2007.

Cette procuration sera annexée au présent acte pour les effets de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter que l'Associé est l'associé unique de ExxonMobil LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 2, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 20 rue de l'Industrie (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents quatre-vingt-quatorze (EUR 24.7894,-) chacune et immatriculée sous le numéro de R.C.S. Luxembourg B 72.737 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange le 12 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 59 du 18 janvier 2000, p. 2814. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du même notaire du 18 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 191 du 13 mars 2001, p. 9148 et par l'assemblée générale annuelle des associés du 20 août 2001 publiée dans le Mémorial C, numéro 239 du 12 février 2002, p. 11429.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
4. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

*Première résolution*

L'associé unique décide de la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer Monsieur René Kremer, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelque que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires de pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22837. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007111867/220/128.

(070128341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Algim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9163 Kehmen, 6, Uesperwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.299.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111916/800118/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 juin 2007, réf. DSO-CF00365. - Reçu 129 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070128397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**ProLogis France X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.105.

à modifier: Suite à un contrat daté du 28 août 2007 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE Sàrl, ayant

son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

|   |                    |
|---|--------------------|
| ProLogis EUROPEAN FINANCE S.à r.l. .... | 980 parts          |
| Total .....                             | 980 parts sociales |

Le 30 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérante

Représenté par J. Davies

Gérante

Référence de publication: 2007111955/1127/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

### **Paneuropean Oil Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 93.764.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

HONESDALE INVESTING INC., ayant son siège social au Vanterpool Wickmans Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme PANEUROPEAN OIL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg B 93.764, a été constituée en date du 26 mai 2003 par-devant Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 669 du 25 juin 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme PANEUROPEAN OIL HOLDINGS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de trente et un euros chacune (EUR 31,-).

III.- Que la société comparante est devenue l'actionnaire unique de la prédite société PANEUROPEAN OIL HOLDINGS S.A.

IV.- Que la société comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société PANEUROPEAN OIL HOLDINGS S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la société comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VI.- Que la liquidation de la société PANEUROPEAN OIL HOLDINGS S.A. est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26691. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007111861/242/47.

(070128632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Poseidon S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 13.338.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007111334/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05384. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

---

**Diminu'tif s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6470 Echternach, 20, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 98.782.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111347/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06494. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

---

**Jost Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.073.

In the year two thousand seven, on the eight of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of JOST LUXEMBOURG S.à r.l., a Société à Responsabilité Limitée, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper, R.C.S. Luxembourg section B number 107.073, incorporated by deed enacted on the 22nd of March 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 770, page 36,937, on August 2, 2005 and which Articles of Association have been amended by deed of June 16, 2005 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1288, page 61,819, on November 29, 2005 and by deed of August 12, 2005 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 541, page 25,928, on March 15, 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 80,000 (eighty thousand) ordinary Class A shares and the 1,263,003 (one million two hundred sixty-three thousand and three) preferred Class B shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the item of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the amount of the transactions which have to be approved by the Board of managers so as to bring them from EUR 50,000 (fifty thousand euro) to EUR 2,000,000 (two million euro);

2.- Amendment of Article 13 of the Articles of Association in order to reflect such action;

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

It is decided to increase the amount of the transactions which have to be approved by the Board of managers so as to bring them from EUR 50,000 (fifty thousand euro) to EUR 2,000,000 (two million euro).

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article 13 of the Articles of Association and to give it the following wording:

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are validly taken by meeting of the board of managers, provided that at least 50% of the managers are present or represented and that the number of A managers present or represented is at least equivalent to the number of B managers present or represented.

The board of managers shall choose among the A managers a chairman.

Decisions of the board of managers are taken by the majority of managers present or represented. In case of a tie, the Chairman shall have the casting vote. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

Any transaction regarding amounts exceeding EUR 2,000,000 (two million euro) needs to be approved by the board of Managers.

The board of managers shall meet when convened by One manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than One manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,700.- euros

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la version en langue française:

L'an deux mille sept, le huit août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée JOST LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107.073, constituée suivant acte reçu le 22 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 770, page 36,937, du 2 août 2005 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 16 juin 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1288, page 61,819, du 29 novembre 2005 et modifiés par acte reçu le 12 août 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 541, page 25,928, du 15 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 80.000 (quatre-vingt mille) actions ordinaires de classe A et les 1.263.003 (un million deux cent soixante-trois mille trois) actions préférentielles de classe B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur le point porté à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du montant des transactions devant être approuvées par le conseil des gérants afin de les faire passer de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à EUR 2.000.000 (deux millions d'euros);

2.- Modification afférente de l'article 13 des statuts;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le montant des transactions devant être approuvées par le conseil des gérants afin de les faire passer de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à EUR 2.000.000 (deux millions d'euros).

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'Article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont valablement prises en réunion du conseil de gérance, à condition que 50% des gérants soient présents ou représentés et que le nombre de gérants de type A présents ou représentés soit au moins équivalent au nombre de gérants de type B présents ou représentés.

Le conseil de gérance choisit parmi les gérants de type A un président. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité de vote, le Président aura voix prépondérante. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Toute transaction dont les montants sont supérieurs à EUR 2.000.000 (deux millions euros) doivent être approuvés par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins deux gérants de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.700 euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, Relation: LAC/2007/22500. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007112111/211/169.

(070128324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

#### **Dellen Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 128.050.

L'an deux mille sept, le trente et un août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DELLEN PARTICIPATION S.A., société anonyme avec siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, constituée par acte notarié passé par-devant le notaire instrumentaire, en date du 25 avril 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1397 du 9 juillet 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.050.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien Rodrigues, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires

des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de modifier l'article 13 des statuts afin que la société soit engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, au cas où il y en a un, soit par la signature collective des trois administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

2. Divers

*Délibération*

Après délibération, l'Assemblée Générale des actionnaires prend la résolution suivante à l'unanimité:

*Unique résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 13 des statuts afin que la société soit engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, au cas où il y en a un, soit par la signature collective des trois administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration. En conséquence de cette décision, l'article 13 des statuts est modifié et sera maintenant rédigé comme suit:

« **Art. 13.** La société sera engagée par soit la signature individuelle de l'administrateur unique, au cas où il y en a un, soit par la signature collective des trois administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration».

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Goebel, L. Bonifazzi, J. Rodrigues, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24901. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007112115/211/52.

(070128332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**Immobeach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.642.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007112096/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06295. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**Immogestion Frank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3750 Rumelange, 8, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.631.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112098/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05925. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Immogestion Frank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3750 Rumelange, 8, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.631.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112099/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05921. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Financière San Francisco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.287.

Le bilan au 30 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007112122/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06320. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Tamar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.844.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. OCCIMED S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 31.901, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

2. CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., a company incorporated and existing under the laws of Spain, recorded with the Commercial Registry of Barcelona, Spain, with its registered office at E-08028 Barcelona, Spain, Avenida Diagonal 621-629,

3. ZABOR S.L., a company incorporated and existing under the laws of Spain, recorded with the Commercial Registry of Valencia, Spain, with its registered office at E-46016 Valencia, Spain, Poligono Lladro, Tavernes Blanques,

4. CAIXA D'ESTALVIS I PENSIONS DE BARCELONA (la CAIXA), a company incorporated and existing under the laws of Spain, recorded with the Commercial Registry of Barcelona, Spain, with its registered office at E-08028 Barcelona, Spain, Avenida Diagonal 621-629, and

5. the management board of the private limited company (société à responsabilité limitée) TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l., hereinafter referred to as the «Company», having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, recorded in the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B and number 76.844, incorporated by deed of M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, on July 7, 2000, published in the Mémorial C number 857 of November 23, 2000, and whose articles of association have been modified by deeds of M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Schwachtgen, pre-named, on August 29, 2000, published in the Mémorial C

number 134 of February 21, 2001, on September 4, 2000, published in the Mémorial C number 134 of February 21, 2001, and on January 5, 2001, published in the Mémorial C number 636 of August 14, 2001,

represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of five proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., pre-named, la CAIXA, pre-named, and the management board of the private limited company (société à responsabilité limitée) TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l., pre-named, through their attorney, declared and requested the notary to document the following agreement:

CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., pre-named, hereby transfers and assigns to the Company, which accepts, ninety-five thousand eight hundred and three (95,803) shares of the Company which are fully paid as follows:

a) The Company transfers and assigns to CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., pre-named, which accepts, eleven million nine hundred eighty three thousand eight hundred and ninety seven (11,983,897) ordinary shares bearing the numbers 235,783,824 through 247,767,720 and three million three hundred ninety three thousand six hundred and ten (3,393,610) new ordinary shares resulting from the conversion of the former C series of preference shares issued by OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with its registered office at NL-1043 Amsterdam, The Netherlands, Naritaweg 165 Telestone 8.

b) CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., pre-named, is substituted for the Company as debtor of the loan of two million four hundred twenty nine thousand six hundred and twenty five United States Dollars (USD 2,429,625.00) granted by la CAIXA, pre-named, under number 9340-50-000139571 to the Company on December 29, 2006 as well as of the related interest due on May 31, 2007 and amounting to seventy three thousand seven hundred and seventy six United States Dollars and seventy two Cents (USD 73,776.72). CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., pre-named, la CAIXA, pre-named, and the Company, through their attorney, expressly accept said substitution and la CAIXA, pre-named, through its attorney, expressly declares that the Company is definitively discharged from all its obligations related to said loan.

c) CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., pre-named, is substituted for the Company as debtor of the loan of one hundred thirty eight thousand two hundred and sixty four United States Dollars and nine Cents (USD 138,264.09) granted by CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., pre-named, to the Company on December 17, 2002 as well as of the related interest due on May 31, 2007 and amounting to sixteen thousand six hundred and sixty United States Dollars and seventy one Cents (USD 16,660.71). CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., pre-named, and the Company, through their attorney, expressly accept said substitution and CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., pre-named, through its attorney, expressly declares that the Company is definitively discharged from all its obligations related to said loan. Since the capacities as creditor and debtor are merged in CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., pre-named, the loan is extinguished.

d) CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., pre-named, is substituted for the Company as holder of the bank account opened by the Company at la CAIXA, pre-named, under number 2100-2879-04-7200309085 which shows a debit balance of one thousand one hundred and thirty four United States Dollars and forty eight Cents (USD 1,134.48). CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., pre-named, la CAIXA, pre-named, and the Company, through their attorney, expressly accept said substitution and la CAIXA, pre-named, through its attorney, expressly declares that the Company is definitively discharged from all its obligations related to said bank account.

The appearing parties ZABOR S.L., pre-named, la CAIXA, pre-named, and the management board of the private limited company (société à responsabilité limitée) TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l., pre-named, through their attorney, declared and requested the notary to document the following agreement:

ZABOR S.L., pre-named, hereby transfers and assigns to the Company, which accepts, two hundred twelve thousand five hundred and thirty seven (212,537) shares of the Company which are fully paid as follows:

a) The Company transfers and assigns to ZABOR S.L., pre-named, which accepts, twenty six million five hundred eighty five thousand nine hundred and sixty seven (26,585,967) ordinary shares bearing the numbers 210,875,862 through 235,783,823 and 372,637,236 through 374,315,240 and seven million five hundred twenty eight thousand six hundred and seventy one (7,528,671) new ordinary shares resulting from the conversion of the former B series of preference shares issued by OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V., pre-named.

b) ZABOR S.L., pre-named, is substituted for the Company as debtor of the loan of five million three hundred ninety thousand and eighty six United States Dollars (USD 5,390,086.00) granted by la CAIXA, pre-named, under number 9340-50-000139797 to the Company on December 29, 2006 as well as of the related interest due on May 31, 2007 and amounting to one hundred sixty three thousand six hundred and seventy two United States Dollars and fifty three Cents (USD 163,672.53). ZABOR S.L., pre-named, la CAIXA, pre-named, and the Company, through their attorney, expressly accept said substitution and la CAIXA, pre-named, through its attorney, expressly declares that the Company is definitively discharged from all its obligations related to said loan.

c) ZABOR S.L., pre-named, is substituted for the Company as debtor of the loan of four hundred fourteen thousand and seventy seven United States Dollars and eighty eight Cents (USD 414,077.88) granted by ZABOR S.L., pre-named, to the Company on December 17, 2002 as well as of the related interest due on May 31, 2007 and amounting to thirty eight thousand five hundred and sixty one United States Dollars and ninety nine Cents (USD 38,561.99). ZABOR S.L., pre-named, and the Company, through their attorney, expressly accept said substitution and ZABOR S.L., pre-named, through its attorney, expressly declares that the Company is definitively discharged from all its obligations related to said loan. Since the capacities as creditor and debtor are merged in ZABOR S.L., pre-named, the loan is extinguished.

d) ZABOR S.L., pre-named, is substituted for the Company as holder of the bank account opened by the Company at la CAIXA, pre-named, under number 2100-2879-08-7200308878 which shows a credit balance of one hundred five thousand three hundred and ninety nine United States Dollars and forty five Cents (USD 105,399.45).

ZABOR S.L., pre-named, la CAIXA, pre-named, and the Company, through their attorney, expressly accept said substitution and la CAIXA, pre-named, through its attorney, expressly declares that the Company is definitively discharged from all its obligations related to said bank account.

OCCIMED S.à r.l., pre-named, through its attorney, expressly accepts in its capacity as shareholder of the Company the acquisition by the Company of its own shares.

As a consequence of the foregoing transactions, the nine hundred fifty thousand nine hundred and ninety nine (950,999) shares of the Company with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each are held as follows:

|   |         |
|---|---------|
| 1.- OCCIMED S.à r.l., pre-named, six hundred forty two thousand six hundred and fifty nine shares . . . . . | 642,659 |
| 2.- The Company, three hundred eight thousand three hundred and forty shares . . . . .                      | 308,340 |
| Total: nine hundred fifty thousand nine hundred and ninety nine shares . . . . .                            | 950,999 |

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company, as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand three hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. OCCIMED S.à r.l., une société constituée et existant sous la législation du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 31.901, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

2. CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., une société constituée et existant sous la législation de l'Espagne, inscrite au Registre de Commerce de Barcelone, Espagne, avec siège à E-08028 Barcelone, Espagne, Avenida Diagonal 621-629,

3. ZABOR S.L., une société constituée et existant sous la législation de l'Espagne, inscrite au Registre de Commerce de Valence, Espagne, avec siège à E-46016 Valence, Espagne, Poligono Lladro, Tavernes Blanques,

4. CAIXA D'ESTALVIS I PENSIONS DE BARCELONA (la CAIXA), une société constituée et existant sous la législation de l'Espagne, inscrite au Registre de Commerce de Barcelone, Espagne, avec siège à E-08028 Barcelone, Espagne, Avenida Diagonal 621-629, et

5. le conseil de gérance de la société à responsabilité limitée TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l., ci-après dénommée la «Société», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 76.844, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 857 du 23 novembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, pré-nommé, en date du 29 août 2000, publié au Mémorial C numéro 134 du 21 février 2001, en date du 4 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 134 du 21 février 2001, et en date du 5 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 636 du 14 août 2001,

représentés par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparants CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., prénommée, la CAIXA, prénommée, et le conseil de gérance de la société à responsabilité limitée TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l., prénommée, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter la convention suivante:

CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., prénommée, cède et transfère par le présent acte à la Société, qui accepte, quatre-vingt-quinze mille huit cent trois (95.803) parts sociales de la Société payées comme suit:

a) La Société cède et transfère à CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., prénommée, qui accepte, onze millions neuf cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (11.983.897) parts sociales ordinaires portant les numéros 235.783.824 à 247.767.720 et trois millions trois cent quatre-vingt-treize mille six cent dix (3.393.610) parts sociales ordinaires nouvelles résultant de la conversion des anciennes parts sociales préférentielles de série C émises par OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V., une société constituée et existant sous la législation des Pays-Bas, avec siège à NL-1043 Amsterdam, Pays-Bas, Naritaweg 165 Telestone 8.

b) CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., prénommée, est substituée à la Société comme débitrice du prêt de deux millions quatre cent vingt-neuf mille six cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.429.625,00) accordé par la CAIXA, prénommée, sous le numéro 9340-50-000139571 à la Société le 29 décembre 2006 ainsi que des intérêts afférents échus au 31 mai 2007 et s'élevant à soixante-treize mille sept cent soixante-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-douze Cents (USD 73.776,72). CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., prénommée, la CAIXA, prénommée, et la Société, par leurs mandataires, acceptent expressément la substitution pré-visée et la CAIXA, prénommée, par son mandataire, déclare expressément que la Société est définitivement déchargée de toutes ses obligations relatives à ce prêt.

c) CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., prénommée, est substituée à la Société comme débitrice du prêt de cent trente-huit mille deux cent soixante-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et neuf Cents (USD 138.264,09) accordé par CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., prénommée, à la Société le 17 décembre 2002 ainsi que des intérêts afférents échus au 31 mai 2007 et s'élevant à seize mille six cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante et onze Cents (USD 16.660,71). CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., prénommée, et la Société, par leurs mandataires, acceptent expressément la substitution pré-visée et CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., prénommée, par son mandataire, déclare expressément que la Société est définitivement déchargée de toutes ses obligations relatives à ce prêt. Comme CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., prénommée, réunit sur sa tête les qualités de créancier et de débiteur, le prêt est éteint par confusion.

d) CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., prénommée, est substituée à la Société comme titulaire du compte bancaire ouvert par la Société avec la CAIXA, prénommée, sous le numéro 2100-2879-04-7200309085 qui dégage un solde débiteur de mille cent trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-huit Cents (USD 1.134,48). CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., prénommée, la CAIXA, prénommée, et la Société, par leurs mandataires, acceptent expressément la substitution pré-visée et la CAIXA, prénommée, par son mandataire, déclare expressément que la Société est définitivement déchargée de toutes ses obligations relatives à ce compte bancaire.

Les comparants ZABOR S.L., prénommée, la CAIXA, prénommée, et le conseil de gérance de la société à responsabilité limitée TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l., prénommée, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter la convention suivante:

ZABOR S.L., prénommée, cède et transfère par le présent acte à la Société, qui accepte, deux cent douze mille cinq cent trente-sept (212.537) parts sociales de la Société payées comme suit:

a) La Société cède et transfère à ZABOR S.L., prénommée, qui accepte, vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-sept (26.585.967) parts sociales ordinaires portant les numéros 210.875.862 à 235.783.823 et 372.637.236 à 374.315.240 et sept millions cinq cent vingt-huit mille six cent soixante et onze (7.528.671) parts sociales ordinaires nouvelles résultant de la conversion des anciennes parts sociales préférentielles de série B émises par OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT B.V., prénommée.

b) ZABOR S.L., prénommée, est substituée à la Société comme débitrice du prêt de cinq millions trois cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.390.086,00) accordé par la CAIXA, prénommée, sous le numéro 9340-50-000139797 à la Société le 29 décembre 2006 ainsi que des intérêts afférents échus au 31 mai 2007 et s'élevant à cent soixante-trois mille six cent soixante-douze dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-trois Cents (USD 163.672,53). ZABOR S.L., prénommée, la CAIXA, prénommée, et la Société, par leurs mandataires, acceptent expressément la substitution pré-visée et la CAIXA, prénommée, par son mandataire, déclare expressément que la Société est définitivement déchargée de toutes ses obligations relatives à ce prêt.

c) ZABOR S.L., prénommée, est substituée à la Société comme débitrice du prêt de quatre cent quatorze mille soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-huit Cents (USD 414.077,88) accordé par ZABOR S.L., prénommée, à la Société le 17 décembre 2002 ainsi que des intérêts afférents échus au 31 mai 2007 et s'élevant à trente-huit mille cinq cent soixante et un dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-neuf Cents (USD 38.561,99). ZABOR S.L., prénommée, et la Société, par leurs mandataires, acceptent expressément la substitution pré-visée et ZABOR S.L., prénommée, par son mandataire, déclare expressément que la Société est définitivement déchargée

de toutes ses obligations relatives à ce prêt. Comme ZABOR S.L., pré-nommée, réunit sur sa tête les qualités de créancier et de débiteur, le prêt est éteint par confusion.

d) ZABOR S.L., pré-nommée, est substituée à la Société comme titulaire du compte bancaire ouvert par la Société avec la CAIXA, pré-nommée, sous le numéro 2100-2879-08-7200308878 qui dégage un solde créditeur de cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-cinq Cents (USD 105.399,45).

ZABOR S.L., pré-nommée, la CAIXA, pré-nommée, et la Société, par leur mandataire, acceptent expressément la substitution pré-visée et la CAIXA, pré-nommée, par son mandataire, déclare expressément que la Société est définitivement déchargée de toutes ses obligations relatives à ce compte bancaire.

OCCIMED S.à r.l., pré-nommée, par son mandataire, accepte expressément en sa qualité d'associée de la Société l'acquisition par la Société de ses propres parts.

Suite aux opérations qui précèdent, les neuf cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (950.999) parts de la Société d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont détenues comme suit:

|   |         |
|---|---------|
| 1.- OCCIMED S.à r.l., pré-nommée, six cent quarante-deux mille six cent cinquante-neuf parts sociales . . . . . | 642.659 |
| 2.- La Société, trois cent huit mille trois cent quarante parts sociales . . . . .                              | 308.340 |
| Total: neuf cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .                       | 950.999 |

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de quatre mille trois cents euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2007. Relation GRE/2007/3535. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007112244/231/229.

(070128016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**NorCab 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.736.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 46816 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007111954/211/11.

(070127457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

**Worldwide Communication Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 20, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 68.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007111998/7241/11.

(070127724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

**Data-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 117, rue de Muehlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 50.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111997/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06796. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**Garage Serge Jorge Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schiffange, 12, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 69.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111999/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06793. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**Chauffage-Ferblanterie-Sanitaire René Peckels & Fils, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7557 Mersch, 8, rue Mies.  
R.C.S. Luxembourg B 15.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112001/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05679. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**ITW Finance Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 131.640.

STATUTS

In the year two thousand seven, on the seventeenth of August.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- ILLINOIS TOOL WORKS INC., a company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, United States of America, registered at the Secretary of State of the State of Delaware, under number 0568702,

hereby represented by Mr Maurits J. De Smedt, company manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 16 August 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding, disposal, investment and reinvestment, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner, of shares, bonds, debentures, notes and other securities, financial instruments or receivables of any kind, and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above. The Company may also acquire, hold and dispose of interests in partnerships and other entities. The Company may further dispose in any form and by any means, whether directly or indirectly, of any part or the totality of such portfolio.

2.2 The Company may borrow in any form. It may issue and sell notes, including exchange income notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, private and/or public. The Company may occasionally lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

A company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is own by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

It may also give guarantees and charge, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of any of the Connected Companies.

2.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risk and other risks.

2.4 The Company may further issue occasionally limited recourse notes whether secured or not, guaranteed or not. Claims against the Company by the holders of notes, receipts and coupons (if any) under such issue and by the relevant counterparty as defined in the applicable offer document will be limited to the secured assets relating to such issues only. The proceeds of realisation of such secured assets may be less than the sums due to such holders and counterparty. Any shortfall will be borne by such holders and by the counterparty in accordance with the security ranking basis specified in the applicable document. Each holder of notes, receipts and coupons, by subscribing to or purchasing such notes, receipts or coupons, will be deemed to accept and acknowledge that it is fully aware that, in the event of a shortfall, its rights to obtain payment or repayment in full are limited to the secured assets existing under such issues and the holders of notes, receipts and coupons (if any) and the counterparty are precluded from taking action against the Company in relation to claims for the shortfall remaining after realisation of the security and application of the proceeds in respect of such notes, receipts and coupons.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination ITW FINANCE EUROPE Sàrl.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (gérants).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1. Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) represented by thirteen (13) shares («parts sociales») of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

## 6.2. Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

## 6.3. Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

## 6.4. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## 6.5. Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

## 6.6. Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1. Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors (gérants). The directors (gérants) need not to be shareholder(s). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance).

The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

### 7.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

### 7.3. Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties and the courts, the director(s) (gérant(s)) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant unique), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of two directors (gérants).

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

### 7.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors (gérants) and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

The board of directors (conseil de gérance) can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a simple majority of directors (gérants) present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5. Liability of directors

The director(s) (gérant(s)) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd of the month of April, at 2 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

##### 11.1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of December of each year and ends on the 30th of November of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30th of November 2007.

##### 11.2. Annual accounts

Each year, the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

112775

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

| Subscriber                    | Number<br>of shares | Subscribed<br>amount<br>(in EURO) | % of<br>share<br>capital | Paid-up<br>capital |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------|--------------------------|--------------------|
| ILLINOIS TOOL WORKS INC. .... | 13                  | 13,000.-                          | 100%                     | 100%               |
| Total . . . . .               | 13                  | 13,000.-                          | 100%                     | 100%               |

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,809.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by the following four directors (gérants) for an undefined period of time:
  - Mr Allan C. Sutherland, company manager, born on 6 November 1963 in Illinois, USA, residing at 10835, White Deer Circle, Orland Park, Illinois 60467 USA;
  - Mr Felix L. Rodriguez Jr., company manager, born on 16 September 1955 in New York, USA, 26302, residing at Whispering Woods Circle, Plainfield, Illinois 60585-2586, USA,
  - Mr Maurits De Smedt, company manger, born on 12 April 1963 in Sint-Agatha-Berchem, Belgium, residing at 10, rue Albert 1<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg; and
  - Mrs Monique Martins, company manager, born on 6 March 1981 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-sept août,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- ILLINOIS TOOL WORKS INC., une société, constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, Etats-Unis, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, sous le numéro 0568702,

ici représentée par Monsieur Maurits J. De Smedt, gérant de société, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention, la disposition, l'investissement et le réinvestissement, sous quelque forme que ce soit, par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits et intérêts dans, et obligations de, sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, titres

et autres garanties, instruments financiers ou créances de toutes natures et contrats dont c'est l'objet ou y relatifs et (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, qui comprends entre autre les actifs dont il est question sous (i) et (ii) ci-dessus. La Société peut en outre prendre, détenir et disposer de participations dans des sociétés de personnes, partnerships, et d'autres entités. La Société pourra en outre disposer, sous toutes ses formes et par tous moyens, que ce soit directement ou indirectement, de toute partie ou de la totalité d'un tel portefeuille.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes. Elle peut émettre et vendre des titres, inclusivement échanger des titres à intérêts conditionnels, obligations et instruments de dette de toutes natures et/ou garanties de capital, privées et/ou publiques. La Société peut occasionnellement prêter des fonds, y compris des fonds issus de tout emprunt et/ou émissions de titres de dettes au profit de toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés affiliées» et chacune une «Société Affiliée»).

Une société sera considérée comme faisant partie du même groupe que la Société si cette société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, est dans le contrôle de, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de, la Société. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si la société qui contrôle possède directement ou indirectement, toute ou une part substantielle du capital de la société ou a le pouvoir de diriger ou d'orienter les règles de fonctionnement ou la politique d'entreprise de l'autre société, que ce soit au travers de la détention de droit de vote, par contrat, ou autrement.

Elle peut aussi donner des garanties et facturer, gager, assigner, transférer ou octroyer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou celles de toute Société Affiliée.

2.3 La Société peut de manière générale employer toute technique et instruments relatifs aux investissements dans le but d'optimiser leur gestion, y compris les techniques et instruments destinés à la protéger des risques liés au crédit, au taux de change, au taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société peut en outre émettre occasionnellement des titres de recours limités assortis de sûretés ou non, garantis ou non. Les prétentions élevées à l'encontre de la Société par les détenteurs de titres, visas et coupons (le cas échéant) au titre d'une telle émission et par la contrepartie en cause telles que définies dans le document d'offre ayant cours sera limité aux actifs assortis de sûretés ayant trait à cette seule émission. Le produit de la réalisation des dits actifs assortis de sûretés pourra être inférieur aux sommes dues aux dits détenteurs et contrepartie. Tout manque à gagner sera supporté par lesdits détenteurs et par la contrepartie conformément au rang des sûretés défini dans le document applicable. Chaque détenteur de titres, visas et coupons, en souscrivant ou en achetant ces titres, visas ou coupons, sera considéré comme ayant accepté et reconnu être parfaitement conscient que, dans l'hypothèse d'un manque à gagner, ses droits à obtenir le paiement ou remboursement total sont limités aux actifs assortis de sûretés existant au titre de cette émission et les détenteurs de titres, visas et coupons (le cas échéant) et la contrepartie sont privé du droit d'intenter une action à l'encontre de la Société en relation avec des prétentions quant au manque à gagner restant après réalisation des sûretés et application des produits relatifs au titres, visas et coupons.

2.5 La société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: ITW FINANCE EUROPE Sàrl.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1. Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-) représenté par Treize (13) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment où et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2. Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3. Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4. Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, étant donné qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5. Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6. Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne physique déterminée, et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1. Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum par celle-ci.

#### 7.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3. Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourraient être produits en procédures judiciaires ou autres, seront signés par le président, le secrétaire ou par l'un des gérants.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chacun des gérants peut participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant au conseil de pouvoir se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront considérés comme ayant participé physiquement à la réunion.

#### 7.5. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 avril à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, ceux-ci doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1. L'exercice social

L'année fiscale de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 30 novembre 2007.

##### 11.2. Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et, le cas échéant, le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence a la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire la totalité du capital social comme suit:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales (en EURO) | Montant souscrit | % de capital social | Capital libéré |
|--------------|------------------------------------|------------------|---------------------|----------------|
|--------------|------------------------------------|------------------|---------------------|----------------|

|                               |    |          |      |      |
|-------------------------------|----|----------|------|------|
| ILLINOIS TOOL WORKS INC. .... | 13 | 13.000,- | 100% | 100% |
| Total .....                   | 13 | 13.000,- | 100% | 100% |

Toutes les parts ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par des versements en numéraire de sorte que le montant de treize mille euros (13.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.809,-.

*Résolution de l'associé unique*

1. La Société est administrée par les quatre gérants suivants pour une période indéterminée:

- M. Allan C. Sutherland, gérant de société, né le 6 novembre 1963 dans l'Etat de l'Illinois, USA, résidant au 10835, White Deer Circle, Orland Park, Illinois 60467 USA;

- M. Felix L. Rodriguez Jr., gérant de société, né le 16 septembre 1955 dans l'Etat de New York, USA, 26302, résidant à Whispering Woods Circle, Plainfield, Illinois 60585-2586, USA,

- M. Maurits De Smedt, gérant de société, né le 12 avril 1963 à Sint-Agatha-Berchem, Belgique, résidant au 10, rue Albert 1<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg; et

- Mme Monique Martins, gérant de société, née le 6 mars 1981 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. J. De Smedt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, LAC/2007/23274. — Reçu 130 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007112414/208/439.

(070128012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**QCP GCO Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.766.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 13 juillet 2007 que:

- M. Patrice Gallasin démissionne de son poste de gérant avec effet au 26 février 2007.

- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 26 février 2007.

Par conséquent, le conseil de gérance sera composé comme suit:

M. Joshua L. Steiner

Mme Kimberley Carlson

M. Bart Zech

M. Frank Walenta.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007112378/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06730. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**QCP GCO Investments A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.767.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 13 juillet 2007 que:

- M. Patrice Gallasin démissionne de son poste de gérant avec effet au 26 février 2007.

- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 26 février 2007.

Par conséquent, le conseil de gérance sera composé comme suit:

M. Joshua L. Steiner

Mme Kimberley Carlson

M. Bart Zech

M. Frank Walenta.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007112379/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06729. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Investment Corp, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.072.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112811/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02375. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112817/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05603. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**The Lodge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8311 Capellen, 86, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.114.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007112818/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05335. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070128887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**C.I.B. S.A. abrégé de Compagnie Immobilière de Bonnevoie, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.369.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007112819/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02360. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070128885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Gaichel Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.403.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 27 août 2007*

L'Assemblée constate et accepte la démission de Madame Catherine Calvi au poste d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Madame Silvia Cardoso, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le nouvel administrateur ainsi nommé terminera le mandat accordé à son prédécesseur, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

*Administrateur*

Référence de publication: 2007112384/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05907. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070128435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Bianchi 1770 Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.198.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour *BIANCHI 1770 GROUP S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007112821/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04835. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Hallvision S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.339.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour *HALLVISION S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007112822/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04829. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**King's Cross Asset Funding 51, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.656.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Mr François Deprez, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on 21 May 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of KING'S CROSS ASSET FUNDING 51 (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and which shall be subject to and be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Companies Law») and by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transaction(s) within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may only grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities within the above-mentioned purpose.

The Company may create one or several Compartments (as defined hereafter) in accordance with article 10 of the present articles of incorporation.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Compartments**

**Art. 10.** The manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager or of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the manager or of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

#### **D. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is(are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its(their) office. He(they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its(their) mandate, any personal liability in relation to any commitments validly and regularly made by him(them) in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the present articles of association as well as with the Securitisation Law and the Companies Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### E. Independent auditor

**Art. 17.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

### F. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Companies Law.

### G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 21.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 22.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The remainder of the annual net profits, if any, shall be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation Law.

### H. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro.

#### *General meeting of partners*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr Pascal Leclerc, accountant, born on December 4, 1966, in Longwy, France, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and
  - Mr Godfrey Abel, executive, born on 2 July 1960, in Brixworth, England, residing at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, une fondation établie et existante selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas (trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam), sous le numéro 34226972, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 21 mai 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KING'S CROSS ASSET FUNDING 51 (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opération(s) de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou liés à toutes ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les engagements ou en s'engageant par toute autre manière. La Société peut également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, disposer des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société peut seulement octroyer des gages, autres garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, conformément à l'objet susmentionné.

La Société peut ouvrir un ou plusieurs Compartiments (tel que défini ci-après) en conformité avec l'article 10 des présents statuts.

La Société peut effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, ainsi que toute opération facilitant directement ou indirectement l'accomplissement et au développement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels actifs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Compartiments

**Art. 10.** Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourront créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

Par rapport aux investisseurs et aux créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou de certains droits.

## D. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de

gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les présents statuts ainsi qu'avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **E. Le réviseur d'entreprises**

**Art. 17.** Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

#### **F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### **G. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation.

#### **H. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### *Souscription et libération*

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prénommé, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Pascal Leclerc, comptable, né le 4 décembre 1966, à Longwy, France, ayant son adresse professionnel au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
  - Monsieur Godfrey Abel, executive, né le 2 juillet 1960, à Brixworth, Angleterre, ayant son adresse privée au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Deprez, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2007. Relation: EAC/2007/10897. — Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007112413/239/404.

(070128289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

#### **Gardiners Immobiliers Conseils Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

Référence de publication: 2007112866/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06633. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007112867/239/12.

(070129159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Ahlers International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Reuter.

Référence de publication: 2007112868/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06629. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**S.I.E., Société d'Investissements Schreder Intereuropa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

Référence de publication: 2007112865/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06644. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Oberzom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.664.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den sechsten September.

Vor Uns Alex Weber, Notar mit dem Amtssitz zu Niederkerschen.

Sind erschienen:

1.- Herr Peter Kathmann, Thermodynamiker/Konstrukteur, geboren in Blieskastel (Deutschland), am 2. Oktober 1942, wohnhaft in L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

2.- Herr Georg Günther Gras, Verwaltungsamtsrat, geboren in Kamp Lintfort (Deutschland), am 25. Juli 1948, wohnhaft in D-40822 Mettmann, 9, Daniel-Kircher-Strasse.

3.- Frau Birgit Sonström, Kauffrau, geboren in Neukirchen-Vluyn (Deutschland), am 29. Juli 1961, wohnhaft in D-66111 St Johann Saarbrücken, 18, Berliner Promenade.

Diese Erschienenen ersuchten den Notar, wie folgt die Satzungen einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, die sie untereinander gründen:

### **Kapitel I.- Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung OBERZOM S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zu Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Zuständen am besten hierzu befähigt ist.

**Art. 3.** Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

- Einkauf und Verkauf von Patenten und Lizenzen;
- Handel mit Maschinen und Anlagen;
- Lieferung von Lizenzgegenständen.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

### **Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertundzehn Euro (€ 310,-).

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

### **Kapitel III.- Verwaltung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wenn die Gesellschaft nur von einem Aktionär gegründet wird oder wenn bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass die Gesellschaft nur mehr aus einem Aktionär besteht, kann der Verwaltungsrat auf ein Mitglied begrenzt werden, dies bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in welcher festgestellt wird dass die Gesellschaft mehr als ein Aktionär besitzt.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedemal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist mit den weitgehendsten Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen, im Falle von einem einzigen Verwaltungsratsmitglied, durch die einzige Unterschrift von diesem Verwaltungsratsmitglied, und im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, wovon obligatorisch diejenige des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, oder durch die alleinige Unterschrift vom delegierten Verwaltungsratsmitglied.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann seine Vollmachten in bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel von geschäftsführenden Verwaltern.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sonder-vollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

**Art. 11.** In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden oder durch ein dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

#### **Kapitel IV.- Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

#### **Kapitel V.- Generalversammlung**

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung findet statt im Gesellschaftssitz oder an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, am ersten Montag des Monats Juni eines jeden Jahres, um 10.00 Uhr.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

#### **Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von jedwelchen und sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5,00%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Falls jedoch der Reservefonds aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist.

Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

#### **Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation**

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Die Liquidation erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

#### **Kapitel VIII.- Allgemeines**

**Art. 17.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie diese Gesetze umgeändert wurden, hingewiesen.

#### *Übergangsbestimmungen*

1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2007.

2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

3) Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied ernannt durch die ausserordentliche Generalversammlung welche den ersten Verwaltungsrat bestimmt.

### Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, das gesamte Kapital wie folgt zu zeichnen:

|   | Aktien   |
|---|----------|
| 1.- Herr Peter Kathmann, vorgeannt, achtundsiebzig Aktien . . . . . | 78       |
| 2.- Herr Georg Günther Gras, vorgeannt, zwanzig Aktien . . . . .    | 20       |
| 3.- Frau Birgit Sonström, vorgeannt, zwei Aktien . . . . .          | <u>2</u> |
| Total: einhundert Aktien . . . . .                                  | 100      |

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

### Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, eingehalten worden sind.

### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr eintausendsechshundert Euro (€ 1.600,-).

### Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannten Erschienenen, die das gesamte, gezeichnete Kapital darstellen und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmässigen Zusammensetzung haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) und die der Kommissare wird auf einen (1) festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
  - a) Herr Peter Kathmann, vorgeannt.
  - b) Herr Georg Günther Gras, vorgeannt.
  - c) Frau Birgit Sonström, vorgeannt.

Herr Georg Günther Gras, vorerwähnt, wird zum delegierten Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Bis zu einem Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (Euro 25.000,-) wird die Gesellschaft verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes.

3.- Die Amtsdauer der Verwaltungsratsmitglieder und des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes endet nach der jährlichen Versammlung der Aktionäre des Jahres 2012.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

- Herr Lex Benoy, Buchprüfer, geboren in Luxemburg, am 29. Mai 1954, beruflich wohnhaft in L-1233 Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet.

5.- Die Amtsdauer des Kommissars endet nach der jährlichen Versammlung der Aktionäre des Jahres 2012.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet.

Der unterzeichnete Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass vor jeglicher kommerziellen Aktivität, die soeben gegründete Gesellschaft im Besitz einer gültigen und vorschriftsmässigen Handelsermächtigung zur Ausübung ihres Gesellschaftszweckes sein muss, was ausdrücklich durch die Erschienenen anerkannt wurde.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Kathmann, G. G. Gras, B. Sonststöm, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 septembre 2007, Relation: CAP/2007/2246. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 20. September 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007112415/236/168.

(070128407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**CGD Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 103.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

J. Seckler

*Notaire*

Référence de publication: 2007112871/231/14.

(070129449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Toffait Management Sà rl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 205.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 84.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

A. Renard

Référence de publication: 2007112872/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05014. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070129412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Dushi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 120.823.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

J. Seckler

*Notaire*

Référence de publication: 2007112873/231/14.

(070129422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Eribert, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 113.344.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 24 septembre 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007112813/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02379. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070128892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**European Trust Services (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.065.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

J. Francois

*Gérant*

Référence de publication: 2007112881/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05749. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07012881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Absalom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 106.677.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007112879/7278/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08713. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Absalom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 106.677.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007112877/7378/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08710. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Repc 27 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.328.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître J. Seckler

Notaire  
M. Goeres

Référence de publication: 2007112876/231/15.

(070128782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Capernaum Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.269.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

M. Schaeffer  
Notaire

Référence de publication: 2007112878/5770/12.

(070129218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Source de Tepelene S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 déposés le 25 juin 2007 sous la référence LO70080325.04, ont été remplacés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2007112875/58/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07436. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.099.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

M. Schaeffer  
Notaire

Référence de publication: 2007112880/5770/12.

(070129338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**QCP GCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.765.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 13 juillet 2007 que:

- M. Patrice Gallasin démissionne de son poste de gérant avec effet au 26 février 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 26 février 2007.

Par conséquent, le conseil de gérance sera composé comme suit:

M. Joshua L. Steiner  
Mme Kimberley Carlson  
M. Bart Zech  
M. Frank Walenta.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007112380/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06728. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070128216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Cherryhill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.549.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société*

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

(i) La confirmation de la nomination avec effet au 13 août 2007 de FINSBURY CORPORATE SERVICES Ltd (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 22933) ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

(ii) L'acceptation de la démission de STAWELL SERVICES LIMITED comme gérant de la société à partir du 13 août 2007.

(iii) La confirmation qu'avec effet au 13 août 2007, l'actionnaire de la société mentionnée ci-dessus - PORTVILLE HOLDINGS LIMITED a changé l'adresse en 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. van Zeeland

Référence de publication: 2007112382/1081/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08004. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070128299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Santus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.846.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007112883/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04647. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070128810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.541.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.  
TAKEOFF LUXCO 1 S.à r.l.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
Gérant A  
Signatures

Référence de publication: 2007112888/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04644. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

M. Schaeffer  
Notaire

Référence de publication: 2007112889/5770/12.

(070129166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Docu Group (Lux 1.5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2007.

B. Moutrier  
Notaire

Référence de publication: 2007112891/272/12.

(070129424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Europiscine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 97, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.962.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112892/800082/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2007, réf. DSO-CI00163. - Reçu 115 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070129443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Taranis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 45.277.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007112887/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04642. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Fun Car Rentals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 99.328.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112893/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04882. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**I.F.M., Ikano Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 66.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007112894/220/12.

(070129466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Fun Car Rentals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 99.328.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112895/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04878. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007112896/220/12.

(070129453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Parthena S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 100, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 35.473.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112897/648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Rolinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 74.081.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112816/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05327. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Cascada 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 74.980.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour CASCADA 2 S.A.

Signature

Référence de publication: 2007112820/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04838. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Croft International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 80.351.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour CROFT INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007112823/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04826. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---